

**Séance publique du 27 novembre 2000**

**Délibération n° 2000-6000**

commission principale : urbanisme, habitat et développement social

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Quartier de la Part-Dieu - Rénovation urbaine - Cession, par la SERL, du lot R - Accord de la Communauté -**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2000, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le développement économique de l'agglomération et singulièrement celui du quartier d'affaires de la Part-Dieu nécessite de la part de la collectivité, de maintenir une offre de sites suffisamment conséquente pour accueillir de nouvelles entreprises.

C'est avec ce souci, profitant de la reprise économique et de l'intérêt renouvelé des investisseurs pour intervenir à Lyon, que la Communauté urbaine a organisé, avec le concours de la SERL, une consultation pour relancer le projet de tour sur le lot R.

Un groupe de travail de neuf élus désignés par monsieur le président a examiné les dossiers des différents concurrents ayant souhaité répondre à cette consultation et a recommandé, à l'unanimité, de retenir la proposition du groupement Affine, Européquipement et Vennin Finances sur la base d'un programme de :

- 41 000 mètres carrés de bureaux-archives,
- 3 000 mètres carrés de vente de commerces,
- 11 500 mètres carrés d'hôtel, loisir et restauration.

La proposition du groupement sur le plan financier est de 61,1 MF HT. Cette somme ne comprend pas diverses taxes (TLE, RRE...) estimées à 11 MF environ (compromis joint au dossier).

La cession du terrain serait effectuée directement par la SERL, propriétaire du terrain, ainsi que les travaux d'aménagement et de reprise des ouvrages nécessaires pour terminer l'aménagement dans la rue de Bonnel et le boulevard Vivier Merle et pour desservir le lot R, pour un coût estimé, à ce jour, à environ 40 MF honoraires de maîtrise d'œuvre inclus.

La SERL intervient dans le cadre de sa mission de liquidation de la rénovation urbaine (RU) du quartier de la Part-Dieu. Le solde entre la recette attendue et les dépenses de viabilité serait reversé à la Communauté urbaine dans le cadre de la clôture de la RU du quartier de la Part-Dieu.

Le planning de l'opération devrait être le suivant :

- novembre 2000 : dépôt du permis de construire,
- avril 2001 : délivrance du permis de construire,
- septembre 2001 : début des travaux,
- septembre 2003 : livraison des bâtiments ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat et développement social ;

Ouï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant qu'il convient de modifier la délibération de la façon suivante :

- énumération du 4° paragraphe :

- 41 720 mètres carrés de bureaux + RIE (1 080 mètres carrés),
- 2 150 mètres carrés de vente de commerces,
- 8 210 mètres carrés d'hôtels, loisirs et restauration.

- 5° paragraphe :

La proposition du groupement sur le plan financier est de 53,773 MF HT. Cette somme ne comprend pas les diverses taxes (TLE, RRE, etc.) estimées à 9,4 MF environ (compromis joint au dossier).

- première ligne de l'énumération du 8 paragraphe :

- décembre 2000 : dépôt du permis de construire, le reste de l'énumération est sans changement ;

#### **DELIBERE**

**1° - Accepte** les modifications proposées par monsieur le rapporteur.

**2° - Donne** son accord pour la désignation du groupement composé par le groupement Affine, Européquipement et Vennin Finances afin de réaliser le programme ci-dessus défini sur le lot R de la rénovation urbaine du quartier de la Part-Dieu.

**3° - Autorise** la SERL à :

a) - signer avec ce groupement ou toute personne physique ou morale auquel il se substituerait mais dont il resterait majoritaire, le compromis et l'acte authentique de cession du terrain,

b) - réaliser les travaux de viabilité du terrain dans le cadre de sa mission de liquidation de la rénovation urbaine du quartier de la Part-Dieu.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,